



• DEPARTEMENT DU GARD •

COMMUNE DE MEJANNES LES ALES

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GARD

SITE DE MEJANNES LES ALES

Travaux de mise en conformité des installations de gaz et d'électricité
et de réfection de l'étanchéité

Règlement de la Consultation

• R. C. •

MAITRE D'OUVRAGE :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
DU GARD
904, avenue Maréchal Juin
CS 83012
30908 NIMES CEDEX 02

MAITRISE D'OEUVRE :

BET ECMO
7bis, rue Fléchier - BP 91278
30015 NIMES CEDEX 01
Tél : 04 66 76 08 82 - Fax : 04 66 76 08 88
ecmo-contact@bet-ecmo.fr

ECMO - Juin 2007

MARCHE DE TRAVAUX

R.C. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maître de l'ouvrage

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GARD 904, avenue Maréchal Juin CS 83012 30908 NIMES CEDEX 2

N° de Marché								
0	6	2	0	0	7	0	0	6

PROCÉDURE ADAPTÉE
 Passée en application de l'article 28 du Code des Marchés publics
 Décret du 1^{er} août 2006

Opération

Travaux de mise en conformité des installations de gaz et d'électricité et de révision de l'étanchéité Centre de Formation Apprentis - 30340 MEJANNES LES ALES

<i>Remise des offres</i>

Date et Heure limites de réception : mardi 3 juillet 2007 À 16 H 30

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- 2.1 Etendue de la consultation
- 2.2 Décomposition en tranches
- 2.3 Options
- 2.4 Mode de dévolution du marché coordination
- 2.5 Durée du marché et délai d'exécution
- 2.6 Mode de règlement
- 2.7 Modifications de détail au dossier de consultation
- 2.8 Délai de validité des offres

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI / REMISE DES OFFRES

ARTICLE 6 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

La présente consultation concerne les travaux suivants :

**Travaux de mise en conformité des installations de gaz et d'électricité et de révision de l'étanchéité
Centre de Formation Apprentis - 30340 MEJANNES LES ALES**

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1- Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée (ouverte) est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

2.2 - Décompositions en tranches et en lots

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche du présent marché.

Les travaux seront réalisés en une tranche unique,

Les travaux se décomposent en 03 lots se décomposant comme suit :

LOT 01 - CHAUFFAGE GAZ
LOT 02 - ELECTRICITE - COURANTS FORTS
LOT 03 - ETANCHEITE

2.3 – Variantes et options

Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à cette solution. Les variantes sont autorisées.

2.4 - Mode de dévolution

Le présent marché sera conclu soit en entreprise isolée soit en groupement d'entreprises conjoint et solidaire.

2.5 -Durée du marché et délai d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'article 4 de l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.6 -Mode de règlement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.7 - Modification de détail au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **cent vingt jours (120) JOURS** à compter de la date limite de réception des offres.

Article 3 : Présentation des candidatures et des offres

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

3.1 – Critères de sélection des candidatures

Ne seront pas admises :

- les candidatures non recevables en application des articles 43 et 44 du CMP,
- les candidats qui n'auront pas fourni les pièces mentionnées à l'article 45 du CMP,
- les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes.

3.2 – Contenu de la 1^{ère} enveloppe

Renseignements concernant la situation propre du candidat et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (application des articles 43,44,45,46 et 52 du CMP) :

Situation juridique - références requises :

- Pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat, y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché,
- Déclaration indiquant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir résultant de l'application des articles 43 et 45 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n°2005-649 du 06 juin 2005 :
 - x Attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne,
 - x Attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne,
 - x Attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne,
 - x Attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger,
 - x Attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'est pas en état de faillite personnelle au sens de l'article L.625-2 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger,
 - x Attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'est pas en état de redressement judiciaire au sens de l'article L.620-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant le durée prévisible d'exécution du marché ,
 - x Attestation sur l'honneur indiquant que le candidat a, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date de lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement,
 - x Attestation sur l'honneur indiquant que le candidat est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L 323-1, L 323-8-2 et L 323-8-5 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

A titre facultatif (les pièces ci-après sont obligatoirement demandées avant notification à l'attributaire) :

- Les pièces prévues aux articles R.324-4 ou R. 324-7 du code du travail (ces pièces sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché)
- Les attestations et certificats délivrés par l'administration et les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Capacité économique et financière - références requises :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché réalisé au cours des 3 derniers exercices ;
- Attestation d'assurance en cours de validité.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

Capacités professionnelles :

- Indication des titres d'études et professionnels (copies des diplômes ou équivalent) avec les CV des personnes/équipes qui interviendront pour la réalisation des prestations

Capacités techniques :

- Déclaration indiquant les effectifs du candidat, l'importance du personnel d'encadrement et l'expérience professionnelle des exécutants des travaux envisagée pour chacune des 3 dernières années ;
- Présentation d'une liste de travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'ouvrage et déclaration mentionnant les techniciens ou les organismes techniques dont le candidat disposera pour l'exécution de l'ouvrage ;
- Certificats établis par des organismes chargés du contrôle et de la qualité et habilités à attester la conformité des travaux à des spécifications ou à des normes.

Sous-traitance : En cas de recours à la sous-traitance, si le candidat souhaite que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières de son ou ses sous-traitants, il devra justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché, sous la forme d'un engagement écrit du ou des sous-traitants.

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC4, DC5 et DC7 qu'ils peuvent télécharger gratuitement sur le site internet suivant : www.minefi.gouv.fr (rubrique « marchés publics » - « formulaires ») ou www.cerfa.gouv.fr.

***NOTA :** En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

***NOTA :** Les co-traitants et sous-traitants éventuels devront fournir les mêmes pièces que le mandataire du groupement à l'exception de la lettre de candidature qui est fournie par le mandataire.

***NOTA :** Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques (ex un ou plusieurs sous-traitants). Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

***NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si la personne responsable du marché constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours.

3.3 – Contenu de la 2^{ème} enveloppe

Projet de marché comprenant les pièces suivantes, datées et signées par le candidat et revêtues du tampon de l'entreprise :

- L'acte d'engagements (A.E.),
- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)
- Une notice technique détaillée dans laquelle le candidat précisera :
 - x les moyens humains et matériels de l'équipe proposée, avec CV des personnes en charge du dossier,
 - x les modalités d'organisation proposée pour la réalisation de l'ensemble des prestations.

Article 4 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités techniques et financières
Titres d'études et titres professionnels
Moyens humains et matériels pouvant être affectés à la mission**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiquée ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Critère	Note	Coefficient de pondération
Valeur technique décomposée comme suit :	10	0.60
- moyens humains et matériels	5	
- modalités d'organisation	5	
Prix	10	0.40

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 46 du Code des marchés publics.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre les documents visés à l'article 46 du Code des marchés publics, sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours. Dans le cas où le candidat retenu ne fournirait pas les justificatifs demandés par l'administration ce candidat sera écarté au profit du candidat suivant dans l'ordre de classement, et ainsi de suite.

Article 5 : Conditions de retrait des dossiers et de remise des plis5.1 – Retrait des dossiers

Les dossiers sont à retirer à :

Portail Internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

- www.cma-gard.fr - rubrique appels d'offres

5.2 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p>CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GARD Secrétariat Général 904, avenue Maréchal Juin CS 83012 30908 NIMES CEDEX 02</p> <p><u>Offre pour :</u></p> <p>« TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS DE GAZ ET D'ELECTRICITE ET DE REVISION DE L'ETANCHEITE CENTRE DE FORMATION APPRENTIS - 30340 MEJANNES LES ALES ».</p> <p style="text-align: center;">NE PAS OUVRIR</p>	<p>Le pli contenant les 2 enveloppes intérieures sera remis à la CHAMBRE DE METIERS contre remise d'un récépissé de dépôt ou en recommandé avec avis de réception.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La première enveloppe intérieure sera cachetée et contiendra les justificatifs à produire par le candidat. Elle portera les mentions suivantes :

Offre pour :

**« TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS DE GAZ ET D'ELECTRICITE ET DE REVISION DE L'ETANCHEITE
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS - 30340 MEJANNES LES ALES ».**

« première enveloppe intérieure relative à la candidature »

Candidat :

La seconde enveloppe intérieure sera cachetée et contiendra l'offre. Elle portera les mentions suivantes :

Offre pour :

**« TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS DE GAZ ET D'ELECTRICITE ET DE REVISION DE L'ETANCHEITE
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS - 30340 MEJANNES LES ALES ».**

« deuxième enveloppe intérieure relative à l'offre »

Candidat :

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées ci-dessus. Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

5.3 – Transmission électronique

La transmission électronique des offres n'est pas autorisée pour ce marché.

5.4 – Date de remise des plis

Les plis devront être remis avant le : **mardi 3 juillet 2007 à 16 heures 30**

Article 6 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

a) Renseignements d'ordre technique :

MAITRISE D'ŒUVRE :

ECMO
7 bis, rue Fléchier
B.P. 91 278
30 015 NIMES Cedex 1
Tél. : 04 66 76 08 82 – Fax : 04 66 76 08 88

b) Renseignements d'ordre administratifs :

MAITRE D'OUVRAGE :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GARD
Secrétariat Général
904, avenue Maréchal Juin
CS 83012
30908 NIMES CEDEX 02

Une réponse sera alors adressée par écrit en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

c) Visite des lieux :

La visite des lieux est possible sur rendez-vous, à prendre au CFA de Nîmes téléphone : 04 66 62 80 30

FAIT A NIMES , le

L'ENTREPRENEUR

P/Le Président de la Chambre de Métiers